

**Séminaire régional «Résultats et redevabilité mutuelle –
Comment mettre en œuvre les engagements de Busan »,
21-23 Novembre 2012, Cotonou, Bénin**

Thématique 3: Redevabilité Mutuelle : succès

Domaine 1 : Le renforcement de la transparence comme fondement indispensable de la responsabilité mutuelle (y compris publication rapide des apports d'aide, leur utilisation et les résultats obtenus)

- Des efforts pour assurer l'exhaustivité du budget, par l'inscription des apports d'aides dans le BGE ;
- Organisation des revues sectorielles et conjointe entre le Gouvernement et les donateurs,

Domaine 2 : L'existence de véritables critères de performance à la fois pour les pays et leurs partenaires techniques et financiers, et couvrant l'ensemble des acteurs de coopération.

- Existence d'un cadre de suivi des performances du Gouvernement

Domaine 3 : Un processus inclusif grâce à la participation de l'ensemble des parties prenantes, particulièrement les organisations de la société civile, les parlementaires et le secteur privé au dialogue sur la coopération au développement.

- Implication des acteurs non étatiques au processus de suivi de la SCRP ;
- Implication des acteurs non étatique au dialogue à travers la participation à la revue conjointe de la SCRP.

Domaine 4 : Les enseignements à tirer d'initiatives sectorielles internationales, comme par exemple le Partenariat international pour la santé, ou l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Education pour Tous) ? ou de pratiques mettant davantage l'accent sur la performance (par ex. « Cash on Delivery», compacts de résultats)

Domaine 5 : Les processus aux niveaux régional et international qui permettent de venir à l'appui des efforts dans les pays mêmes.

- Mise en œuvre des directives de l'UEMOA

**Séminaire régional «Résultats et redevabilité mutuelle –
Comment mettre en œuvre les engagements de Busan »,
21-23 Novembre 2012, Cotonou, Bénin**

Thématique 3: Redevabilité Mutuelle : obstacles

Domaine 1 : Le renforcement de la transparence comme fondement indispensable de la responsabilité mutuelle (y compris publication rapide des apports d'aide, leur utilisation et les résultats obtenus)

- Absence d'une plateforme de gestion et de coordination de l'aide extérieure
- Difficultés pour avoir chez certains donateurs des informations sur leurs apports d'aide

Domaine 2 : L'existence de véritables critères de performance à la fois pour les pays et leurs partenaires techniques et financiers, et couvrant l'ensemble des acteurs de coopération.

- Absence de consensus de cadre de suivi des performances des donateurs

Domaine 3 : Un processus inclusif grâce à la participation de l'ensemble des parties prenantes, particulièrement les organisations de la société civile, les parlementaires et le secteur privé au dialogue sur la coopération au développement.

- Participation insuffisante des acteurs non étatiques : nécessité du renforcement de la participation des parlementaires et du secteur privé au dialogue à travers des sensibilisations.
- Nécessité du renforcement des capacités de la société civile pour améliorer le dialogue.

Domaine 4 : Les enseignements à tirer d'initiatives sectorielles internationales, comme par exemple le Partenariat international pour la santé, ou l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Education pour Tous) ? ou de pratiques mettant davantage l'accent sur la performance (par ex. « Cash on Delivery», compacts de résultats)

- Réticence pour l'utilisation des systèmes nationaux.

Domaine 5 : Les processus aux niveaux régional et international qui permettent de venir à l'appui des efforts dans les pays mêmes.

- - Retard dans les transpositions des directives de l'UEMOA